



Madame la Directrice académique des Services de l'Éducation Nationale de Saône et Loire,

Après la phase expérimentale de cette année, la généralisation des évaluations d'école est prévue dès l'année prochaine et celles-ci sont proposées dans toutes les circonscriptions de Saône et Loire. Il aurait mieux valu tirer un premier bilan car des remontées très négatives nous parviennent.

1/ Des principes aberrants

Nos organisations syndicales, SNUDI-FO 71, FSU-SNUipp71, CGT Educ'Action 71 et Sud Education Bourgogne, savent que les évaluations d'école, interne et externe, sont en réalité un « audit » à l'instar de ce qui se pratique dans le secteur privé, qui ne saurait être un levier pour améliorer la réussite des élèves et les conditions de travail des personnels. Sous couvert de bienveillance, c'est une atteinte grave aux statuts de fonctionnaire d'État et une remise en cause de l'École Publique.

La participation des collectivités constitue un risque d'ingérence et une nouvelle forme de territorialisation. Les questionnaires « type satisfaction » distribués aux parents et aux élèves transforment leur rapport au service public d'Éducation, rapport qui s'apparente à celui entre prestataire et client. Ces évaluations sont de véritables instruments du management privé que tente d'imposer le président Macron aux écoles.

L'évaluation d'école prévoit entre autres, des questionnaires aux parents, aux élèves, au personnel du périscolaire, des documents d'auto-positionnement, des avis des élus, la rédaction d'un rapport d'auto-évaluation par les enseignants, les visites d'une commission d'évaluation (IEN, CPC et directeur externe, etc...).

Les enseignants refusent d'être évalués par les parents, les élus, le personnel municipal, les élèves ou encore les agents du périscolaire tout comme ils refusent la mise en concurrence des écoles au profit d'une école des territoires qui n'est pas garante de l'égalité. Ils ne veulent pas de la mascarade d'auto-évaluation calquée sur le management d'entreprise et souhaitent que soit maintenue leur liberté pédagogique au cœur de leurs missions d'enseignement.

2/ Le temps et l'énergie inutiles

Ajoutons que ce travail supplémentaire est extrêmement chronophage – en particulier pour les directeurs. Alors que les enseignants se relèvent difficilement des deux années passées à tenir l'école à bout de bras que cette crise sanitaire a engendré, qu'obtiennent-ils en guise de remerciements ? Malveillance, camouflets, mépris et les évaluations d'écoles ! Faire peser la responsabilité des dysfonctionnements de l'école sur les enseignants n'est pas acceptable.

La contribution des IEN et/ou CPC, la formation continue de qualité, la réflexion menée en conseils des maîtres, de cycle sont les bons moyens d'ajuster les pratiques professionnelles dans l'intérêt de toutes et tous.

Et, s'il s'agit, comme cela est écrit dans le descriptif du dispositif d'évaluation des écoles, d'« identifier les faiblesses de l'école et explorer les marges de manœuvres et de progrès » nous pouvons d'ores et déjà, vous indiquer quels sont certains des besoins prioritaires de l'école :

- abaisser les effectifs dans toutes les classes
- abonder la brigade de remplacements
- recruter des enseignants titulaires, formés, mieux rémunérés, et reconnus dans leur métier
- recruter des personnels RASED
- recruter à hauteur des besoins des AESH avec un vrai statut et un vrai salaire

Ce ne sont pas de nouvelles évaluations dont nous avons besoin, mais des moyens humains pour diminuer le nombre d'élèves par classe et pour prendre en charge réellement la difficulté scolaire aggravée par les années Covid et les heures de classes perdues par le manque de remplaçants.

Alors que nos collègues sont invités à prendre sur leur temps de formation continue ou sur l'aide aux élèves en difficulté pour réaliser ces évaluations chronophages et inutiles, nous réaffirmons la nécessité d'un plan d'urgence pour l'école pour des recrutements sous statut et une réelle revalorisation de nos métiers. Il n'est pas question que les heures d'APC ou la formation continue passent à la trappe pour dégager des heures afin de faciliter ces évaluations.

3/ Le respect des Obligations réglementaires de service

Les enseignants ont des droits, nous demandons qu'ils soient respectés.

Cette « commande ministérielle » n'a aucune base réglementaire pour en fixer le cadre légal. Aucun décret, aucun texte réglementaire ne nous contraint à accepter ces évaluations d'école. Les tentatives pour faire croire à une quelconque obligation doivent être interrompues. Rien ne permet dans les Obligations Réglementaires de Service des enseignants d'imposer les évaluations d'école. C'est pourquoi nos organisations syndicales demandent leur abandon et qu'aucune pression ne soit exercée sur aucun de nos collègues qui refuseront ces évaluations comme la réglementation le leur permet.

Allez-vous entendre le désarroi des équipes sur le terrain ? Allez-vous véritablement alléger le travail des directeurs, contrairement à ce qui fut si souvent médiatiquement annoncé par le précédent ministre de l'éducation nationale ? Allez-vous donner des consignes pour faire appliquer la réglementation ?

Soyez assurés, Madame, de notre volonté et de notre engagement à défendre l'école de la république, en notre attachement au service public d'éducation et aux statuts de ses personnels.

Pour le SNUDI-FO 71 Nathalie Bourceret

Pour la FSU-SNUipp71 Vincent Castagnino

Pour la CGT Educ'action Cyrille Bernizet

Pour sud Éducation Bourgogne Romain Trouillet